

# Emergence du récit écologiste dans le milieu de l'architecture 1989-2015 : de la réglementation à l'anthropocène

Léa MOSCONI

Thèse soutenue

Type de doctorat:

Doctorat en formation initiale

Année de début de la thèse :

2012

Directeur de recherche :

Jean-Louis Violeau

Contrat doctoral MCC mars 2013- mars 2016

Discipline:

Architecture

Axe de recherche:

Axe 5 - Architecture du temps présent : médiatisations et concrétisations

Equipe de recherche :

ACS

Ecole doctorale :

ED Ville, transports et territoires

Université :

Université Paris Est

Année de soutenance :

2018

Date de la soutenance :

Mercredi 03 Octobre 2018

 CV\_Léa Mosconi 2016

 Résumé de thèse 2016

## Résumé de la thèse

En 1962, la parution de “Printemps silencieux[1]” de Rachel Carson lance pour la première fois un débat sur l'écologie et l'environnement en dénonçant les effets négatifs des pesticides et leurs menaces pour la planète. En 1968, Paul et Anne Erlich alertent l'opinion publique par la publication de “la bombe P...”[2], ouvrage inquiétant sur les conséquences de la surpopulation. Barry Commoner, biologiste américain, participe dans les années 1970 et 1980 à la prise en compte des effets néfastes de l'industrie sur la planète. En 1972, le rapport Meadows lance un avertissement sur les limites de la croissance, le choc pétrolier de 1973, vient confirmer ces craintes. On assiste dans les années 1960 et 1970 à l'émergence en Occident de plusieurs organisations ou associations environnementales, et à la revendication, dans certains milieux plutôt marginaux, d'un autre rapport à la nature et au climat dont l'architecture se fait écho avec ce que l'on appellera l'architecture douce, l'architecture de la contre-culture, l'architecture solaire ou l'architecture bioclimatique.

Néanmoins, ce n'est qu'à la fin des années 1980 que ces considérations pour l'environnement pénètrent largement les institutions, les laboratoires, les lois, la politique, nationale et internationale. La fin des années 1980 est ainsi marquée par les premières créations de labels et de certifications, comme la création des labels HQE (1990-1996), Passivhaus[3] (1996). C'est dans ces mêmes années que la Charte européenne de l'environnement et de la santé[4] (1989), que le GIEC (1988) et l'INERIS[5] (1990) sont créés. Des événements majeurs autour de la question écologique ont lieu au cours de cette décennie comme le rendu du premier rapport du GIEC alertant la communauté internationale sur les risques du réchauffement climatique (1990), le Sommet de la Terre de Rio (1992), la Charte d'Aalborg[6] (1994), le Protocole de Kyoto[7]

(1997). Si on assiste dès le milieu des années 1960 à l'émergence dans certains milieux d'une préoccupation pour les questions environnementales et énergétiques, notamment en Californie au sein de la contre-culture, c'est la première fois que l'on tente d'ériger des règles, des normes et des objectifs communs afin d'intervenir plus largement sur les questions environnementales, et plus spécifiquement sur la conception et la réalisation des bâtiments.

A ce même moment, plusieurs penseurs et philosophes s'intéressent de près à ces thèmes : notamment Felix Guattari avec « Les Trois écologies » en 1989, Michel Serres qui sort en 1990 « Le Contrat Naturel » et Bruno Latour qui publie « Nous n'avons jamais été modernes » en 1991.

La première répercussion sur le milieu de l'architecture est d'ordre énergétique. Les réglementations, les labélisations et les normes ont pour ambition de diminuer l'empreinte énergétique des bâtiments ; les architectes pensent à de nouveaux dispositifs allant dans ce sens - ou réactualisent des dispositifs existants-, les écoles d'architecture proposent dans leurs enseignements l'intégration de la question de l'énergie dans le projet. Cette pénétration du récit écologiste dans le milieu de l'architecture qui se fait dès la fin des années 1990 sur le champ de la réglementation se complexifie au cours des années 2000 notamment avec l'émergence de la thèse de l'anthropocène qui se formule d'abord dans les champs de la climatologie et de la stratigraphie, avant de pénétrer massivement les sciences humaines et sociales au cours des années 2000 et de s'ancrer chez les architectes au début des années 2010. Si la commission de stratigraphie[8] n'a pas encore confirmé la validité de la thèse de l'anthropocène, et si les philosophes émettent une réserve à considérer cette thèse émergente comme un concept philosophique, il n'en demeure pas moins que cette notion participe à faire converger les craintes et les considérations pour l'environnement vers un récit collectif solide et unificateur. La thèse de l'anthropocène permet, grâce à ce récit porteur d'une esthétique du sublime et de l'eschatologie, de passer de l'idée d'une crise environnementale (que l'on dépasserait grâce à des solutions) à l'idée d'un « nouveau régime climatique[9]» avec des bouleversements profonds et définitifs.

Dans le milieu de l'architecture, la thèse de l'anthropocène peut se lire comme l'injonction de sortir d'une approche strictement énergétique des changements climatiques, pour penser la manière dont ce nouveau récit engage à développer une autre approche des lieux : leur conception, leur transformation, leur réalisation et leur habitabilité. Comment le récit que porte la thèse de l'anthropocène s'immisce-t-il dans les lieux de l'intime et de l'habiter? Engage-t-il de nouveaux usages et d'autres modes de vie ? Participe-t-il à construire un autre quotidien ? Engage-t-il à penser différemment l'inscription de l'architecture dans le temps et dans son milieu ? Si l'homme est devenu une force géologique dominante et si son action sur son milieu est commensurable, dans son amplitude comme dans sa temporalité, à celle de la nature, alors comment penser les lieux qu'il construit et qu'il habite ?

La première hypothèse de ce travail est que la considération pour l'environnement construit un récit au sens ou l'entend Jean-François Lyotard dans « La Condition Postmoderne ». Ce récit nous appelons récit écologiste est porteur d'un discours collectif et unificateur que la thèse de l'anthropocène participe à consolider. Ma seconde hypothèse est que si la crise environnementale résulte de la réalité physique des problèmes environnementaux, elle est aussi la conséquence d'une crise des valeurs moderne qui se joue depuis la seconde moitié du vingtième siècle, et que la fin du millénaire vient achever. Pour reprendre le terme d'Augustin Berque après l'acosmie moderne, la considération pour l'environnement vient aussi proposer une recosmisation de l'homme et de son milieu. Une certaine architecture d'aujourd'hui porte les signes de cette recosmisation. Ce sont de ces signes dont il s'agit et que ma recherche a pour intention de traquer. Assistons-nous aujourd'hui à une recosmisation de l'architecture ? Si oui, comment se manifeste-t-elle, comment se construit-elle ? Comment ce récit écologiste naissant pénètre-t-il l'architecture contemporaine ? Comment l'émergence d'une considération pour l'environnement à l'échelle de la population, de la politique et de la société imprègne-t-elle les questionnements des architectes, leur démarche et leurs projets ? Comment la crise écologique pénètre-t-elle les écoles d'architecture ? Comment, plus généralement le secteur du bâtiment s'adapte-t-il à ce changement de paradigme ?

Ma recherche tente de saisir dans un premier temps le champ lexical que convoque l'émergence du récit écologiste chez les architectes. Quand commence-t-on à partir de « durable », de « Haute qualité

environnementale », « d'énergie » ? Quels acteurs (institutionnels, architectes, entreprises) portent ces thèmes et vers quelles directions ? A quel moment reparle-t-on d'architecture bioclimatique ? Comment réinterroge-t-on le rapport d'une architecture à son milieu (géographique, climatique, culturel, naturel) ? Dans un deuxième temps, je souhaite saisir les trajectoires d'un corpus d'architectes qui s'emparent dans leurs recherches et dans leurs projets de la question de l'environnement. Enfin, dans un troisième temps, je tente de saisir l'imaginaire architectural et urbain que construit ce récit écologiste chez les jeunes architectes, qui dès le début de leur formation ont été confronté aux questions énergétiques et climatiques.

L'ambition de cette recherche est de comprendre la généalogie du récit écologiste dans le milieu de l'architecture, des questions réglementaires et énergétiques des années 1990 au changement de paradigme qui s'opère à la fin des années 2000, notamment avec l'émergence de la thèse de l'anthropocène.

---

[1]- Rachel Carson, *Silent spring*, Houghton Mifflin, 1962

[2]- Paul et Anne Erlich, *La Bombe P... 7 milliards d'hommes en l'an 2000*, Fayard, 1971

[3] Passivhaus est un label allemand de performance énergétique dans les bâtiments. Il est accordé aux logements neufs dont les besoins en chauffage sont inférieurs à 15 kWh/m<sup>2</sup>/an. La consommation totale, calculée en énergie primaire, prenant en compte le chauffage, la ventilation, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire, les auxiliaires et les équipements électro-domestiques, doit être inférieure à 120 kWh/m<sup>2</sup>/an.

[4] La Charte européenne de l'environnement et de la santé établi une stratégie régionale de l'OMS en vue de la santé pour tous en Europe, érigeant un ensemble de règles et de principes pour les années 200 et au delà.

[5] L'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement.

[6] Adoptée par les participants à la conférence européenne sur les villes durables qui s'est tenue dans la ville danoise d'Aalborg le 27 mai 1994, la Charte d'Aalborg se présente comme une anti charte d'Athènes, prônant une densité et une mixité des fonctions urbaines au service du développement durable.

[7] Le protocole de Kyoto a lieu en 1997, il est ouvert à la ramification en 1998. Il entre en vigueur en février 2005, et est ratifié par 180 pays aujourd'hui caractéristiques. Il comporte des engagements absolus pour 37 pays industrialisés et l'Union Européenne de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5% d'ici 2012 par rapport aux émissions de 1990. Engagement différent selon les pays.

[8] La Commission de statistique doit évaluer en 2016 la validité scientifique de la thèse de l'anthropocène.

[9] Pour reprendre les termes de Bruno Latour dans « Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique ». Editions de la Découverte. 2015.

---